

Dans de gras pâturages

Article 12 de la série n°3 de l'année 2025

Pour conclure - Douwe Egberts

Le 19 février 1806, parut dans le journal « Le Leeuwarder Courant » faire-part du décès de Douwe Egberts :

> Ce matin, mon bien-aimé époux, DOUWE EGBERTS, est décédé âgé de moins de 52 ans… Nous devons tous nous soumettre aux voies de la Providence Divine. Grâce à la foi chrétienne et à la conduite exemplaire du défunt, j'ai la pleine assurance que, sa tente terrestre étant désormais détruite, il possède désormais un édifice auprès de Dieu, une demeure non faite de main d'homme, mais éternelle dans les cieux.

Note :
Le texte présenté est issus de la traduction d'un journal « In Grazige Weiden » paraissant tous les deux mois, pour les jeunes, comme pour les vieux. L'auteur et éditeur a donné son accord pour cette traduction et diffusion.

Quelle consolation exprimée, dans sa tristesse, par sa veuve Lysbeth Mintjes !

Celui qui croit au Seigneur Jésus peut savoir avec toute certitude : Quand je mourrai, mon corps sera certes détruit, mais je pourrai habiter auprès de Dieu dans le ciel. Notre corps actuel n'est qu'une tente. Dans l'au-delà, nous posséderons une demeure éternelle.

Quelle gloire ! Nous habiterons pour l'éternité auprès de Dieu. Pas simplement y loger comme visiteur, mais y étant chez nous. Nous sommes d'ailleurs enfants de Dieu, nous tous qui avons accepté le Seigneur Jésus par la foi !